

N°2023/54

DEPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

COMMUNE
D'
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28/12/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents ou représentés : 22

Date de la Convocation : 22/12/2023

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2024
POUR LA RENOVATION AVEC ISOLATION
ET MISE AUX NORMES D'ACCESSIBILITE
DES SANITAIRES DE LA COUR DU
GROUPE SCOLAIRE COMUNAL**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

PRESENTS :

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSÉ-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Odile RETOT-FABRE – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Christian GAQUIERE – Damien DUPONT – Nicolas LIBESSART – Sandrine ROUSSEL – Nicolas CAPY – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Sergine BERNARD – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Estelle LAUTOUR-GACQUIERE – Aline GUILLUY

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Régis BRUNELLE

SECRETARE DE SEANCE :

Nicolas CAPY

Monsieur le Maire présentera à l'assemblée le projet de rénovation avec isolation et mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de la cour du groupe scolaire public communal.

Il est précisé que ce bloc sanitaire, comprenant un espace réservé aux filles et un aux garçons, n'a pas fait l'objet de travaux depuis des décennies, qu'il est dans un état très dégradé, n'est ni isolé thermiquement, ni accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le coût prévisionnel s'élève à 33 847,05 € HT.

Monsieur le Maire demandera au Conseil municipal d'approuver la réalisation de ses travaux et d'autoriser le dépôt de dossiers de demande de subvention auprès des services de l'Etat.

La nature des travaux répondant aux priorités de la DETR, étant éligible à la DSIL et ces deux dotations étant cumulables, il est proposé à l'assemblée de présenter deux dossiers : un à hauteur de 25% au titre de la DETR et l'autre à hauteur de 50% au titre de la DSIL.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (0 contre, 0 abstention, 22 pour) :

- **SE PRONONCE** favorablement sur les travaux pour la rénovation avec isolation et mise aux normes d'accessibilité des sanitaires de la cour du groupe scolaire communal pour un budget prévisionnel de 33 847,05 € HT,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 à hauteur de 25% soit 8 461,76 €,
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024 à hauteur de 50% soit 16 923,52 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention afférents auprès de la Préfecture du Pas-de-Calais,
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Et ont signé sur le registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
AUXI LE CHATEAU, le 29/12/2023

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Henri Dejonghe".

Henri DEJONGHE